



## Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

234 | Avril-Juin 2006

Varia

---

# La place des langues dans l'analyse du fonctionnement spatial : la mise à jour d'interactions systémiques

Étude de cas de la commune de Saint-Paul de la Réunion

Sandrine Carassou–Benjelloun

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/409>

DOI : 10.4000/com.409

ISSN : 1961-8603

### Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2006

Pagination : 267-292

ISBN : 978-2-86781-414-3

ISSN : 0373-5834

### Référence électronique

Sandrine Carassou–Benjelloun, « La place des langues dans l'analyse du fonctionnement spatial : la mise à jour d'interactions systémiques », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 234 | Avril-Juin 2006, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/409> ; DOI : 10.4000/com.409

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# La place des langues dans l'analyse du fonctionnement spatial : la mise à jour d'interactions systémiques

Étude de cas de la commune de Saint-Paul de la Réunion

Sandrine Carassou–Benjelloun

---

- 1 Saint-Paul est une commune qui concentre à la fois, sur son vaste territoire, les trois niveaux d'organisation spatiale de la Réunion (les Bas, les Hauts, et une partie du cirque de Mafate) et une diversité linguistique tout à fait remarquable. Mais associer linguistique et géographie, dans la perspective du géographe, revient à se poser la question : que peut apporter l'étude des langues à l'analyse du fonctionnement de l'espace ?
- 2 Or, la mise en exergue du lien langue/espace n'est pas aisée au premier abord. Pourtant les langues, manifestations de la faculté de langage inhérente à tout homme, font accéder au monde. Elles disent l'univers dans lequel l'individu évolue. Elles en contiennent l'histoire. Et de ce point de vue, le rapport langue/espace va de soi. Car la langue dit l'espace au cœur duquel elle vit. Ainsi les langues sont autant de façons d'accéder au monde et de se construire l'image que l'on a du monde. D'ailleurs, l'espace géographique est bâti sur l'interaction nature/société/matérialité dont l'individu ne peut faire l'expérience qu'à travers des filtres culturels tels que les langues. Elles sont donc des grilles de lecture du monde qui assurent l'interface entre l'individu et l'espace qui l'environne (fig. 1).
- 3 Berceau du peuplement de la Réunion, Saint-Paul vit débarquer dès le XVII<sup>e</sup> siècle, des Français, des Malgaches, des Indo-portugais et des Africains venant essentiellement de l'Est de l'Afrique. Puis à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, Saint-Paul accueille également des Indiens de religion hindoue (pour la majorité originaires du Sud de l'Inde et du Bengale dont les descendants sont appelés en créole *Malbar* ou *Tamoul*) et de religion musulmane (originaires du Gujerat dont les descendants sont appelés en créole *z'arabes*) et des Chinois de la province de Canton (Hakka et Namsun). Ces hommes et ces femmes apportèrent avec eux leurs langues, et parfois ils n'en avaient pas qu'une seule.

- 4 Dans ce contexte, bien que la langue officielle de la colonie fut le français, le créole devint la langue d'intégration populaire. Par ailleurs, cet état de fait se vérifie toujours actuellement auprès des nouvelles communautés récemment installées à Saint-Paul (les Mahorais et les Comoriens, les Malgaches). Le créole réunionnais est aujourd'hui parlé selon l'INSEE par 86 % des Réunionnais. C'est la première langue véhiculaire à la Réunion bien qu'elle en soit aussi la langue vernaculaire.
- 5 Quant au plurilinguisme réunionnais, il est souvent analysé sur un mode binaire entre les langues créole et française. Or les pratiques linguistiques des Saint-Paulois dépassent ce cadre étroit. Le concert des langues saint-pauloises n'est pas un duo mais une vraie symphonie. Créole, français, tamoul, arabe, ourdou, gujrati, mandarin, cantonnais, shimahorais, malgache... voici la liste incomplète des principales langues parlées sur la commune. Toutes n'ont pas la même fonction, ni le même statut ; de plus, certaines ont un nombre de locuteurs beaucoup plus important que d'autres. Cependant, leur pratique est bel et bien inscrite dans la réalité vécue de Saint-Paul. Mais force est de constater que du point de vue des représentations, les Saint-Paulois continuent à penser leurs propres pratiques linguistiques à travers le rapport diglossique créole/français.
- 6 L'étude de la commune de Saint-Paul apparaît intéressante car elle se situe au confluent de deux tendances linguistiques contradictoires, plurilinguisme et unilinguisme. C'est véritablement un espace plurilingue et pluriculturel où le rapport entre les langues et la gestion du plurilinguisme révèlent un fonctionnement spécifique de l'espace. Car, la nature même des contacts de langues est conditionnée par le type de structure sociospatiale en présence. Et de façon rétroactive, l'analyse du contact des langues révèle un fonctionnement spécifique de l'espace. Or, l'identité d'un peuple est un enjeu essentiel de ce rapport spécifique entre les langues et l'espace sur lequel elles sont parlées. Du point de vue méthodologique, c'est l'approche systémique qui a donc été choisie.  
L'impact des mutations de l'organisation sociospatiale sur le contact des langues à Saint-Paul
- 7 Saint-Paul fut le premier foyer de population de la Réunion. En outre, cette commune a connu les différentes étapes fondamentales du peuplement de cette île jusqu'à aujourd'hui. Chacune de ces étapes s'articulèrent autour de mutations sociospatiales qui eurent pour effet de modifier le fonctionnement de Saint-Paul. Par ailleurs, les différentes phases de son peuplement corroborent avec celles de la créolisation. Et dans ce contexte, le contact entre les langues se modifie en fonction des évolutions de l'organisation sociospatiale de la commune.  
La colonisation
- 8 La genèse des langues semble soumise aux contingences et aux spécificités (au sens large et pas seulement naturelles) du milieu dans lequel elles sont apparues. Pour le cas des créoles, la niche écologique doit associer, d'après Robert Chaudenson, différents facteurs déterminants tels que l'insularité, un espace sans peuplement autochtone (ou extermination préalable des peuples autochtones comme dans les Caraïbes), la colonisation, la diversité des populations immigrées, leur hétérogénéité linguistique et enfin le passage d'une société d'habitation à une société de plantation. Vide d'homme à l'origine, la commune de Saint-Paul réunit l'ensemble de ces facteurs déterminants pour la mise en place du processus de créolisation.
- 9 L'histoire coloniale de Saint-Paul s'établit en deux temps où la société de plantation succède à la société d'habitation. Cette dernière correspond à la période d'évaluation du

potentiel du territoire à coloniser. Elle s'apparente pour reprendre l'expression de Robert Chaudenson à de la robinsonnade. Les colons blancs venus d'Europe sont à majorité des Français originaires des différentes régions situées à l'ouest d'une ligne Bordeaux/Paris. Cet espace n'était pas encore unifié linguistiquement au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les colons parlent des langues ou des variétés de langues très différentes. Le contexte insulaire réunionnais entraîne la koïnésiation des différentes pratiques linguistiques des colons (cette koïné (variété linguistique commune) est qualifiée de Bourbonnais par les linguistes). À cette époque, la population esclave est encore inférieure démographiquement à la population non-esclave. On note également un déséquilibre de la répartition par sexe de la population. Aussi, le manque de femmes blanches fut contourné par la pratique des unions mixtes : femme malgache ou indo-portugaise et colon français ou européen.

- 10 Et, c'est dans le cadre de la société d'habitation que s'établit une première créolisation caractérisée par l'apport lexical malgache et indo-portugais de ces femmes esclaves mariées à leur maître. De plus, le Code noir interdit l'usage des langues des esclaves dans les colonies.
- 11 La société de plantation est quant à elle la véritable phase de la colonisation. Il s'agissait d'exploiter économiquement un territoire en mettant en place des cultures industrielles ; à Saint-Paul, ce fut d'abord le caféier et ensuite la canne à sucre. Cette mutation territoriale crée un effet de distance entre maîtres et esclaves et entraîne la médiatisation de leur rapport. Dans la phase de l'habitation, ils vivent et dorment dans la même case (souvent composée d'une unique pièce) ; ils travaillent également ensemble aux champs. À l'inverse, le système de la plantation est organisé en différentes unités basées sur la ségrégation maître/esclaves. Ainsi, cette distanciation physique et géographique entre maîtres et esclaves constitue le fondement de cette double mutation à la fois territoriale et sociale qui est à l'origine des créoles. L'introduction des cultures industrielles à Saint-Paul imposa par ailleurs l'apport d'une population servile nombreuse afin de servir de main-d'œuvre sur les domaines. À partir de 1715, le poids démographique de la population servile devint largement supérieur à celui de la population libre.
- 12 Le rapport entre les esclaves des champs et le maître se trouve nécessairement médiatisé par les commandeurs (bien qu'étant eux-mêmes des esclaves, ils dirigent les travaux des champs au rythme du *chabouk* (nerf de bœuf qui sert de fouet)) et les esclaves de la cour et de la case, qui sont au service direct du maître et dont la condition est considérée comme plus enviable.
- 13 Les esclaves qui sont au contact direct du maître se sont appropriés une variété approximative du parler des maîtres. En général, ce sont des esclaves qui sont nés à Bourbon et en qui le maître a confiance. *A contrario*, les *bossales* sont les esclaves qui viennent d'arriver d'Afrique ou d'Asie ; ils sont relégués aux travaux des champs, plus pénibles. Leur apprentissage de la langue du maître, en l'occurrence le bourbonnais, se fait par l'intermédiaire des autres esclaves déjà initiés et créolisés. Les bossales s'approprient à leur tour et de façon approximative cette variété elle-même approximative de la langue des maîtres parlée par les *ladinos* (ou esclaves créolisés). De là, naît le créole réunionnais.
- 14 La troisième phase de créolisation est liée au mouvement d'engagisme qui se développe suite à l'abolition de l'esclavage en 1848. Des Indiens de religion hindoue, pour la majorité originaires du Sud de l'Inde et du Bengale (dont les descendants sont appelés en créole *Malbar* ou *Tamoul*), et des Mozambicains furent envoyés comme travailleurs volontaires

dans les plantations et usines sucrières de Saint-Paul. Mais, la promesse du retour dans le pays d'origine ne fut jamais tenue en dépit de ce que stipulait leur contrat d'engagement.

- 15 Parallèlement au courant d'engagisme, s'établissent d'autres flux migratoires. On note alors un nouvel afflux de Français en partance vers les colonies pour des raisons économiques. De plus, des travailleurs libres asiatiques [des Indiens de religion musulmane (Gujrati appelés *Z'arabes*) et des Chinois (Hakka et Namsun)] s'installèrent aussi à Saint-Paul afin d'y exercer en général une activité commerciale.
- 16 Ces hommes et ces femmes (travailleurs libres ou engagés) ont apporté avec eux leur(s) langue(s) ; et parfois ils n'en ont pas qu'une seule. Mais au cours de la période coloniale, les langues d'origine de ces immigrants ont été privées de leur parole. Leur pratique se perd pour des raisons multiples (interdiction notamment pour le tamoul, volonté d'intégration...). Cependant, et bien que ce soit un fait minoritaire, elle a pu perdurer chez certains locuteurs, voire pour l'ensemble d'une communauté : tel est le cas de l'arabe, langue du culte musulman dont la pratique n'a pas été interdite. Dans ce contexte, bien que la langue officielle de la colonie fut le français, le créole devint la langue d'intégration populaire. Et l'arrivée de ces nouvelles populations eut pour conséquence linguistique l'intégration de nouveaux apports lexicaux (tamoul et gujrati notamment) dans le créole réunionnais.
- 17 Ainsi au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, un système diglossique, tel que le définissait Ferguson<sup>1</sup>, se met en place à la Réunion, entre le français (variété haute), d'une part, et le créole (variété basse), d'autre part. Les masses populaires sont créolophones alors que la bourgeoisie locale est bilingue créole/français. Les engagés indiens et mozambicains puis les travailleurs libres hakka, namsoun et gujrati ont d'ailleurs abandonné leur langue d'origine au profit du créole.
- 18 Par ailleurs, l'espace colonial saint-paulois est scindé en deux zones, d'un côté la partie concédée (fixée à la limite supérieure des domaines ; cette limite est déterminée par la Compagnie des Indes Orientales) et de l'autre, la partie non concédée (qui resta longtemps un refuge pour les marrons). Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, suite à la crise de la canne à sucre et à l'abolition de l'esclavage, de nombreux colons furent ruinés. Leur nouvelle condition sociale les ramenait au rang de leurs anciens esclaves. Mais plutôt que de s'abaisser à travailler aux côtés des noirs, les anciens maîtres préférèrent vivre dans la partie non concédée de l'île. À Saint-Paul, cette zone correspond aux espaces situés au delà de 1 000 m d'altitude et à une partie du cirque de Mafate (qui aujourd'hui encore n'est accessible qu'à pied). Par orgueil et esprit d'indépendance, les *Yabs* (dénommés aussi *ptit'blancs des hauts*), qui constituaient la frange paupérisée des blancs réunionnais, s'en sont allés peupler les espaces des hauts et de l'intérieur de l'île. Du fait de l'éloignement, de l'isolement géographique et des spécificités ethnoculturelles de ses locuteurs, le créole parlé dans les Hauts de Saint-Paul se différencie du créole en usage dans l'espace de la plantation. De plus au sein du cirque de Mafate, on parle une autre variété lectale du créole réunionnais. Mais, ces trois variétés restent intercompréhensibles ce qui permet de dire qu'on est en présence de trois variétés d'une même et unique langue.
- 19 Ainsi, le contexte colonial, facteur d'inégalités, les difficultés de communication (qui ont longtemps existé à la Réunion du fait de sa géographie physique), la diversité ethnoculturelle de son peuplement et l'extrême variété des milieux physiques ont entraîné des variations locales au sein même du créole réunionnais. On peut parler de véritables divisions sociospatiales basées sur l'hétérogénéité du créole parlé à la Réunion. Cette hétérogénéité se retrouve donc à Saint-Paul au travers des différentes variétés

lectales du créole réunionnais présentes sur la commune. On recense donc une forme basilectale (associée aux Bas), une forme accrolectale (associée aux Hauts) ainsi que la variante du cirque de Mafate (fig. 2).

#### La départementalisation

- 20 Autre étape fondamentale de l'histoire de l'île, la départementalisation s'accompagna d'une mutation sociospatiale qui eut des effets sur le contact des langues à Saint-Paul.
- 21 Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les puissances coloniales européennes sont affaiblies. Elles doivent faire face à un mouvement de décolonisation qui les oblige à redéfinir leurs relations avec leurs anciennes colonies. En 1946, la Réunion fait le choix de la départementalisation. Mais de 1946 à 1960, ce processus ne fut que théorique. Et ce n'est qu'à partir des années 1960 qu'il fut réellement engagé. La France entend alors s'accrocher à tout prix à ces ultimes confettis de l'ex-empire colonial afin de garder son influence dans le monde et affirmer en pleine guerre froide son statut de puissance (nucléaire). Dans cette optique, la Réunion constitue une base stratégique au cœur de l'océan Indien. La France y contrôle aussi le canal du Mozambique par sa présence dans les îles Eparses et à Mayotte (seule île de l'archipel des Comores à avoir refusé l'indépendance). Ainsi, elle garde le contrôle sur les deux axes de la route maritime qui passe dans le sud-ouest de l'océan Indien. La France s'efforce alors de faire de la Réunion une vitrine de son propre modèle d'intégration au cœur de l'Océan Indien. De plus, la promotion de la Francophonie au sein de cette région a pour tremplin l'île de la Réunion qui constitue la base avancée de l'aire d'influence culturelle française. À ce titre, la pression française se fit très forte sur la Réunion, à tel point que c'est Michel Debré, à l'époque ministre de l'Intérieur de De Gaulle, qui y fut parachuté comme député.
- 22 Ainsi, le mouvement de départementalisation imposa par le haut la modernisation de l'île : construction du port de la pointe des Galets, de l'aérodrome de Gillot, construction de routes asphaltées, alphabétisation généralisée, arrivée de la télévision.... On calque le développement et l'organisation de la Réunion sur le modèle que celui de sa lointaine Métropole. Les transferts publics et le rattrapage avec l'hexagone constituèrent les deux axes moteurs de la politique de modernisation (ou francisation) de la Réunion. Il y a alors un refus manifeste à considérer les spécificités, parfois bien plus qu'évidentes, de cette île créole, tropicale humide et montagneuse. Ainsi, la mise en place de la modernité française à la Réunion se résume à la volonté de faire disparaître les moindres différences jusqu'à ce qu'elles paraissent acceptables. Dans ce cadre, la créolité est assimilée à un folklore, à une arriération qu'il faut faire entrer dans la modernité. Il s'agit alors de franciser l'île à tous les niveaux. Des points de vue identitaire et linguistique, l'enjeu est de faire des Réunionnais, des Français à part entière, sauf que cette transformation identitaire devait se bâtir sur les cendres de l'identité créole et de la langue créole. Cette époque fut celle de l'interdiction du créole à l'école et dans les institutions. Les pratiques culturelles jugées comme subversives parce que rappelant trop l'esclavage (service *kabaré*, *moringue*, service *malbar*) furent également prohibées. Musique qui vient du cœur de l'esclavage, le *maloya* n'est pas épargné par ce mouvement de censure impulsé par Michel Debré. Sa pratique devient alors un phénomène caché, entretenue par de rares initiés tel Firmin Viry lors de services rituels qu'on appelle aussi service *kabaré*.
- 23 À la fin des années 1950, Defos du Rau étudie la Réunion dans le cadre de sa thèse de doctorat de géographie. Il fait référence, dans la partie IV, intitulée « Problèmes réunionnais », à la situation linguistique de l'île de la Réunion. Et, si l'on en croit Defos du Rau, à cette époque la langue créole est partout ; elle est même parlée à l'école par les

instituteurs et les élèves. Mais il anticipe déjà l'évolution future de cette situation linguistique encore favorable au créole.

« Contemplant, à son arrivée, la misère, la routine, l'égoïsme paralysant de l'aristocratie, la déchéance physiologique, et comparant avec diverses réussites coloniales, un haut fonctionnaire écrivait : « La Réunion est une faillite française ». Or, depuis cette date, les mesures d'assimilation sont en train de démanteler profondément ces habitudes séculaires. Les réalisations récentes, allant dans le sens de l'égalisation mondiale, provoquent une occidentalisation assez rapide de la société créole » (Defos du Rau, 1960).

- 24 L'assimilation qui est alors en marche touche également les pratiques linguistiques réunionnaises.
- 25 La départementalisation entraîne donc le passage brutal et violent d'une économie de plantation à une économie post-industrielle de type tertiaire basée sur les services, sans phase d'industrialisation intermédiaire. Dès lors le français s'impose de plus en plus par rapport au créole, à tel point qu'un inspecteur d'Académie affirme au début des années 1970 qu'il faut « fusiller » le créole. Il est alors interdit de s'exprimer en créole à l'école. À cette époque, le rapport entre les langues créole et française se définit quasi strictement à travers une dichotomie entre espaces privé et public. Mais c'est dans cette situation d'extrême tension entre les deux langues qu'émerge un courant en faveur de la promotion et de la valorisation de la langue créole. C'est aussi à cette époque que débudent les études sur la langue créole au sein de la toute nouvelle université de la Réunion.
- 26 Cette pression normative française, générée par la départementalisation, se fit fortement sentir sur la commune de Saint-Paul. À partir des années 1960, le développement de l'île est organisé autour de l'axe Saint-Denis/Le Port. Saint-Paul se situe alors dans la périphérie intégrée de ce pôle d'équilibre. Elle en constitue la zone de villégiature puis résidentielle grâce aux atouts de son littoral. Les effets de la modernisation y furent très prégnants entraînant ainsi une mutation de l'organisation sociospatiale de la commune. Néanmoins, cette évolution fut disparate sur l'ensemble du vaste territoire saint-paulois. Certains espaces entrèrent effectivement dans la dynamique de modernisation tandis que d'autres en furent exclus. Dans ce cadre, les inégalités linguistiques sont inscrites spatialement. La maîtrise du français devient le critère de sélection de la réussite sociale. À l'échelle infracommunale, la dichotomie créole/français se positionne sur une opposition espace privé/espace public (et notamment institutionnel).
- 1981-2005 : la reconnaissance des spécificités créoles ?
- 27 Le français, langue de la République Française, est officiellement l'unique langue de la Réunion, d'autant que le créole qui a longtemps été inférieurisé par rapport au français, n'était pas reconnu comme langue mais comme patois, bien que du point de vue strictement linguistique la notion de patois n'existe pas. Quant à la différence entre la langue et le dialecte, elle est avant tout politique. La langue comme le dialecte ont une grammaire, une syntaxe, un lexique propres.
- 28 Dans un pays comme la France dont la construction politique s'est basée sur l'affirmation d'une unique culture nationale, accepter que c'est la diversité régionale qui fonde la richesse nationale n'est pas évident. Mais depuis 1981, les politiques nationales (notamment les décentralisations) tendent à reconnaître les spécificités régionales. De plus,
- « les urgences contemporaines ont conduit à une double exigence : le retour à la diversité culturelle et l'intégration de cette variété à la culture nationale, la vitalité

culturelle étant la base et le moteur d'une réelle dynamique socio-spatiale »  
(Dumont et Wackerman, 2002).

- 29 En 2000, le créole est reconnu comme langue de France par un rapport officiel. En 2001, Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, et Christian Paul, Secrétaire d'État à l'Outre-mer, annonçaient la création d'un CAPES de Créole. Votée en 2000, la loi d'orientation pour l'Outre-mer prévoit dans ses articles 33 et 34 la valorisation des langues et cultures régionales ultramarines. Jean-Jacques Aillagon voulait d'ailleurs faire voter un amendement constitutionnel consacrant la diversité linguistique française. Il s'agissait ainsi de reconnaître officiellement les 75 langues de France dénombrées par le rapport Cerquiglini. Mais l'actuel ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabre ne semble pas (encore ?) vouloir donné suite à ce projet.
- 30 À la Réunion, ce timide changement de statut pour le créole a vivement relancé le débat sur la place des langues. Mais on assiste depuis trois ans à une évolution de la situation traditionnelle de diglossie car le créole intègre de plus en plus l'espace public alors que le français s'immisce dans l'espace privé. Une enquête de l'INSEE révèle en effet que le créole est en régression comme langue première. Peu à peu, sous la pression normative du français un processus glottophage se met en place. Le français s'imposant aux dépens du créole, celui-ci est en train de devenir une langue de moins en moins familière aux Réunionnais. Mais le fait que le créole pénètre timidement dans l'espace public, tout en s'éloignant de l'espace privé, augure de grandes difficultés à venir pour le maintien de cette langue à la Réunion. Car en moins d'une génération déjà, le créole est devenu la langue seconde d'un nombre important de petits Réunionnais ; les mères (une sur cinq) leur parlent désormais en français (selon l'enquête famille Insee effectuée en 1997).
- 31 Ainsi dans la pratique, la reconnaissance est loin d'être effective, surtout dans l'esprit des locuteurs créolophones qui bien souvent ont intégré le statut d'infériorité pour leur langue et pour eux-mêmes. De plus, la création d'un CAPES créole a relancé une vive polémique. L'école est au cœur de l'affrontement car elle enseigne en français à une majorité d'élèves créolophones ; considérant de fait que sur le territoire national tout élève sait *a priori* parler français. L'école ne permettant pas la possibilité d'une ascension sociale fondée sur le mérite ; elle reproduit en chaîne des inégalités sociales qui sont le fruit d'inégalités « raciales » datant de la période coloniale. Mais que faire de cette école qui distingue deux Réunion : celle qui profite de l'ascenseur social et celle qui en est exclue pour cause de tristes records statistiques en matière d'échec scolaire ? Et il y a bel et bien deux Réunion : celle qui est entrée pleinement dans la modernité française et qui en tire profit et puis il y a l'autre qui en est une conséquence gênante. Et au cœur de ce tableau, l'école réunionnaise n'intègre pas car elle est le porte voix d'une francophonie qui exclut plutôt que d'intégrer les différents apports culturels avec lesquels elle est en contact. Car au-delà de certaines injonctions ministérielles en terme de valorisation de la culture et de la langue de l'enfant, que fait-on réellement pour la majorité de petits Réunionnais créolophones unilingues dont le français n'est pas la langue première ? Le français est la langue de la République Française, comme le rappelle la Constitution, mais il n'est pas la langue de tous les Français. C'est une réalité et il faut en tenir compte. De plus, comme l'ont expliqué Gabriel Wackerman et Gérard-François Dumont,  
« à présent, l'enseignement est à même de faire mieux la part des choses entre la diversité régionale et la convergence nationale » (2002).
- 32 Les débats autour de cette question sont révélateurs des immenses défis auxquels l'île doit encore faire face pour aller dans la direction d'une créolité qui serait pleinement

assumée. Les héritages socioculturels et politiques de la colonisation puis de la départementalisation sont encore très puissants.

- 33 Néanmoins, on assiste depuis quelques années au passage de la langue-culture réunionnaise de la sphère privée à la sphère publique. La tradition orale, portée historiquement par les *nénènes*<sup>2</sup> et les conteurs des veillées mortuaires, se transmet désormais dans des livres qui servent de support aux activités des ateliers de contes du mercredi après-midi dans les bibliothèques. Il existe par ailleurs une vraie volonté de faire passer la langue créole de l'oral à l'écrit afin de l'adapter aux conditions modernes de communications. Les concerts de *maloya* se substituent au service *kabaré*. Ces trois exemples démontrent que la lutte pour la reconnaissance de la langue-culture créole a permis l'émergence d'un espace public créole.
- 34 Pourtant Saint-Paul se montre à l'image des villes métropolitaines. La marque des spécificités de la ville créole y est très subtile. Le plurilinguisme et la pluriculturalité sont deux éléments essentiels de la structuration de la ville créole ; or, à Saint-Paul, ils ne se montrent pas. Ceci est très caractéristique du caractère particulier des Réunionnais qui ne veulent pas afficher leurs différences dans l'espace public. À Saint-Paul, les muezzins sont presque muets. M. Limbada, un des imams de la mosquée sunnite de Saint-Paul estime qu'il est nécessaire, pour les musulmans, de ne pas imposer une présence trop intempestive à la vue et à l'ouïe des Saint-Paulois. Ne pas montrer et ne pas faire entendre trop bruyamment sa différence : voilà, la devise de nombreux Saint-Paulois. L'uniformité est de mise.
- 35 D'ailleurs, l'analyse des enseignes du centre ville de Saint-Paul révèle une prédominance quasi exclusive de la langue française. Les langues d'origine des ancêtres des commerçants saint-paulois ne se retrouvent pratiquement pas sur les enseignes. L'ourdou, le gujrati ou encore le chinois y sont totalement absents, alors même que les *z'arabes* et les *chinois* constituent une large proportion des commerçants du centre ville. Quant au créole, qui constitue la première langue de l'échange commercial, il ne se retrouve qu'avec parcimonie sur les devantures des magasins.
- 36 Ainsi, c'est l'affichage culturel français qui camoufle l'existence des autres apports culturels réunionnais. L'étude de ces enseignes démontre une attitude saint-pauloise plutôt réservée face à l'affichage de la diversité linguistique. L'uniliguisme français est en fait une façade qui sert à recouvrir le plurilinguisme de la ville.
- 37 Mais pourtant, le plurilinguisme est bien là, caché au cœur même de la ville où s'entremêlent les langues et les cultures qui ont produit l'identité réunionnaise. La rencontre du shimahorais, du malgache, du gujrati, de l'ourdou, de l'arabe, du tamoul, du cantonnais, du mandarin, du namsoun et bien sûr du créole et du français constitue une polyphonie qui ne se montre pas et ne se fait pas entendre. En ce sens, le fameux débat créole/français est tout à fait stérile car il ignore le plurilinguisme qui se vit quotidiennement à la Réunion en général et à Saint-Paul en particulier.
- 38 Le passage brusque, en une trentaine d'années, de la Réunion des cases en bois à celle des buildings avec Mac Do' a généré d'énormes problèmes non encore résolus. Et, le défi que représente la globalisation pour une commune telle que Saint-Paul est immense, car il pose la question d'un développement équilibré pour un espace si disparate. Dans ce cadre, la question linguistique est d'autant plus cruciale que la maîtrise d'une langue de communication internationale devient impérative. Or, un tel objectif ne peut-être relevé

que si les Saint-Paulois parviennent à entretenir un rapport décomplexé avec la langue créole.

- 39 L'analyse toponymique constitue le terrain de rencontre interdisciplinaire traditionnel entre la géographie et la linguistique. Le rapport langue/espace se manifeste aussi dans le cadre de la nomination d'un lieu. Ainsi, comment nommer un lieu sans les langues ? Par ailleurs, qui peut nommer un lieu et en quelle langue dans le contexte d'un espace plurilingue ? Dans cette optique, on se trouve au carrefour entre la géographie, l'histoire et la linguistique. L'étude toponymique est donc un champ d'investigation essentiel de cette géographie historique des langues.
- 40 L'étude toponymique de Saint-Paul, espace plurilingue et pluriculturel, permet de faire apparaître les rapports de force existant au cours du peuplement depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. En effet, l'espace plurilingue est très souvent bâti sur l'inégalité. Cette inégalité des langues est due à un rapport de force déséquilibré entre les différents locuteurs. Ainsi, en quoi les rapports entre les langues à Saint-Paul ont-ils pu être déterminants dans la nomination des lieux ?
- 41 L'acte fondateur de l'entreprise toponymique est la nomination du lieu. Mais au sein de la société coloniale, qui a le droit de nommer ? C'est le colon car il est l'unique détenteur de la parole légale et officielle. « Ce droit de nommer est le versant linguistique du droit de s'approprier. » (Calvet, 2002). Ainsi, c'est la désignation d'un lieu qui consacre l'entreprise d'appropriation spatiale et de domination sociale. Cependant cette règle n'est pas toujours confirmée par les faits à Saint-Paul. Or, le pouvoir colonial refuse aux esclaves le droit de parler leur langue d'origine. Le brassage ethnique et linguistique est organisé pour casser toute solidarité interne chez les esclaves. Le créole est devenu progressivement la langue première de ces esclaves, se substituant ainsi aux langues d'origine africaine ou malgache. Mais il existe des espaces où les langues d'origine des esclaves ont pu s'imposer dans l'entreprise toponymique. Les toponymes vont ainsi révéler la nature des rapports entre les langues et donc entre les nouveaux habitants de Mascarin puis de Bourbon. En ce sens, les silences de certaines des langues, sont parfois plus éloquents que leurs paroles, du point de vue toponymique.
- 42 En comparant l'origine linguistique des toponymes saint-paulois, il est possible de se rendre compte de la nature de la politique linguistique française dans les colonies. Les deux seules langues qui ont été utilisées dans la création des toponymes sont le malgache et le français. Le rapport inégalitaire entre le nombre de toponymes d'origine française et d'origine malgache est incontestable. L'ensemble des termes génériques des toponymes saint-paulois est issu du français (piton, ravine, source, bras, cap, caverne...). Le français est aussi majoritaire dans la production des éléments spécifiques des toponymes ; la langue malgache n'est à l'origine que de 4,5 % d'entre eux<sup>3</sup>. Cela peut paraître très peu et pourtant dans l'optique unilingue de la colonie, l'existence de ces toponymes malgaches n'aurait pas du être possible.
- 43 En outre, la localisation géographique des toponymes malgaches par rapport aux autres est tout à fait spécifique, ce qui traduit une implantation particulière de ses locuteurs. Si l'on considère la répartition des toponymes de Saint-Paul, on peut relever l'existence de deux zones nettement séparées : cette ségrégation provient du rapport de force qui a existé entre colons et marrons. La carte de la répartition géographique des toponymes en fonction de leur origine linguistique met en lumière un espace saint-paulois ségrégué, entre zone de marronnage et zone de peuplement de la société coloniale (fig. 3). En effet, on s'aperçoit qu'il y a correspondance entre la présence de toponymes malgaches et les

lieux de marronnage. Du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècles, le quartier<sup>4</sup> de Saint-Paul (tout comme le reste de Bourbon) était scindé en deux zones. Il y a, d'une part, l'espace colonisé qui est structuré à partir des concessions accordées par la Compagnie des Indes et, d'autre part, le domaine non concédé c'est-à-dire la partie du quartier resté sauvage, le cirque de Mafate et les hauts qui servaient de refuges naturels et qui constituèrent ainsi la zone privilégiée du marronnage<sup>5</sup>. Dans cet interstice de liberté fragile, les marrons retrouvent un droit à la parole dans leur langue maternelle, expression de l'identité originelle, celle d'avant l'esclavage. Le Code noir institué au XVIII<sup>e</sup> siècle interdisait alors la pratique des langues d'origine des esclaves. La majorité d'entre eux était malgache ; par conséquent, c'est la langue malgache qui fournit une partie de la toponymie des hauts de Saint-Paul et du cirque de Mafate. On pourrait qualifier cette zone centrale d'espace de marronnage linguistique. La langue malgache résonnait alors au cœur de Bourbon. La toponymie actuelle est un vestige de cette présence.

- 44 Au delà de cette dichotomie, la répartition toponymique traduit un fonctionnement particulier de l'espace saint-paulois entre bas, hauts et îlets. Les hauts de Saint-Paul correspondent à la limite supérieure de la sole cannière. Le graphique met en relief la localisation des toponymes hauts et bas par rapport à la zone cannière (fig. 5).
- 45 L'espace saint-paulois est organisé en trois niveaux successifs, que laisse apparaître la répartition spatiale des toponymes bas, hauts et îlets (Fig. 4). Îlet des Orangers, îlet des Lataniers, Saint-Gilles les Bas, Saline les Bas, Bas de Mon Repos ou encore Hauts de Sans-Souci, Hauts de Mon Repos appartiennent tous à une zone géographique donnée.
- Les Saint-Paulois se repèrent dans l'espace par rapport à la mer et à la montagne, entre bas et hauts. D'un point de vue de la spatialisation latérale, ce sont les ravines et les bourgs qui servent de repères spatiaux. « Du côté de la ravine du Bernica... » ou encore « Ou monte koté Villèle »<sup>6</sup>.
- 46 La nomination d'un lieu à l'époque coloniale s'érigait comme un droit divin. L'homme, à l'image d'un Dieu créateur baptise les lieux qu'il s'approprie, en leur donnant un nom. À l'heure actuelle, le droit de nommer est régi par un ensemble législatif restrictif. Ne peut plus nommer qui veut, car le souci de préserver les toponymes est réel. Considérés comme une richesse nationale, ils sont élevés au rang de patrimoine. Les nombreuses études menées sur la toponymie ont contribué à démontrer ce caractère patrimonial pour un pays, une région, un peuple, une société. En effet, la toponymie peut apparaître comme un bien commun reçu en héritage et transmis par les anciens habitants du lieu.
- 47 Saint-Paul est une commune française avant tout. À ce titre, c'est la loi française qui s'applique en matière de toponymie. L'arrêté ministériel du 1er août 2000 fixe les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale de toponymie qui doit contribuer « à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France ».
- 48 La formation de toponymes pour les zones de peuplement plus récent, qui se forment à partir des années 1960 à Saint-Paul, consacre toujours le français, considéré comme unique langue de la République. Les noms de rues, de lotissements ou de nouveaux quartiers sont des noms français.
- 49 Malgré tout, il existe une toponymie créole de la commune de Saint-Paul mais elle n'est pas reconnue officiellement. La toponymie créole est utilisée par une partie des créolophones au cours de conversations informelles. On la retrouve également à l'écrit dans la littérature créole ou les textes de chansons. Cependant, en considérant le droit inaugural de nommer, la langue créole n'a pas contribué à la création toponymique. Mais

il n'empêche que certains espaces sont parfois requalifiés en créole : il s'agit surtout de surnoms de lieux (tel que *zoreyland*) mais ils n'ont aucune portée officielle et n'ont pas vocation à l'être.

Selon l'article 10, § 2, alinéa g, de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires :

« Les Parties s'engagent : à l'emploi ou l'adoption, le cas échéant conjointement avec la dénomination dans la (les) langue(s) officielle(s), des formes traditionnelles et correctes de la toponymie dans les langues régionales ou minoritaires ».

- 50 Bien que la charte préconise la valorisation du patrimoine toponymique des langues régionales ou minoritaires (auxquelles le créole réunionnais appartient), cet article n'est pas appliqué puisque la France n'a pas ratifié la Charte. Pourtant dans les faits, certaines communes, villes ou villages français respectent déjà ce principe. À Saint-Paul, ce n'est pas le cas, la reconnaissance officielle du créole en tant que langue étant peut-être encore trop récente (quatre ans seulement).
- 51 Cependant, bien que la toponymie ait peu évolué à Saint-Paul, les zones de peuplement récent à forte attractivité ont connu une entreprise néologique intense du point de vue de leur toponymie, notamment pour les odonymes.
- 52 De plus, depuis 1946 la Réunion est département français, elle n'a donc plus le statut de colonie. L'afflux de fonctionnaires métropolitains à fort pouvoir d'achat et l'émergence d'une classe moyenne réunionnaise débutent à cette époque. Des espaces de peuplement résidentiel se dessinent sur la côte de sable blanc de Saint-Paul. Les toponymes de ces espaces révèlent la nouvelle fonctionnalité récréative qui leur est attribuée. Ce ne sont plus les « Bas » mais les « Bains ». La toponymie révèle en outre une concurrence à l'espace très forte à Saint-Paul. Elle met en exergue dans ces zones une autre façon de vivre et de se représenter l'espace. Il existe parfois au sein de la population saint-pauloise une réelle antinomie, du point de vue de la géographie du vécu ; entre ceux des « hauts » et ceux des « bas » ou encore entre habitants de quartiers socioculturels divers, au cœur d'un même lotissement entre anciens et nouveaux résidents... La question culturelle est au centre de ces disparités. La toponymie permet alors d'appréhender, en partie, les diverses aspirations de cette population hétérogène que constituent les Saint-paulois.
- 53 L'étude toponymique donne à penser un espace saint-paulois dont l'histoire se jouerait sur un mode binaire. Le français et le malgache, les colons et les esclaves, les noirs et les blancs. Mais à Saint-Paul, cette rencontre avec l'autre n'est pas qu'un tête-à-tête conflictuel entre blancs et noirs. Les différentes composantes culturelles, qui ont produit l'identité réunionnaise d'aujourd'hui, ne sont pas mises en valeur par la toponymie. À l'exception de deux noms de rue répertoriés sur l'ensemble des odonymes saint-paulois, les toponymes n'illustrent pas ou très peu la réalité vécue de cet espace interculturel.
- 54 Ainsi, il y a la rue du *Kovil* à Savannah et la rue Mahatma Gandhi (récemment rebaptisée) à la Saline. Le *kovil* signifie temple en langue tamoul ; un temple *malbar* (ou *tamoul*) se situe effectivement dans cette rue. Par ailleurs, le choix du Mahatma Gandhi, symbole de l'action non violente et père de l'Indépendance indienne, est tout à fait évocateur d'un mouvement émergent à la Réunion qui tend à faire entrer la reconnaissance de l'interculturalité dans l'espace public.
- « Si l'interculturel revêt une dimension humaine, c'est aussi et justement une question de rapports de force et de pouvoir. Il s'agit d'une dimension politique qui impose, en contexte pluriculturel, de gérer la coexistence entre individus porteurs

de cultures différentes et d'encadrer, voire de canaliser les échanges.» (De Cauna, 2003)

- 55 Quant à la rue Jacquot à l'Étang Saint-Paul, son origine est moins sûre que pour les deux autres. En effet, elle peut avoir un rapport avec le *jacot* qui est un célébrant peint aux couleurs vives lors des processions *malbar* ou avec le *zako*, qui signifie singe en créole. Quoi qu'il en soit, ces odonymes sont situés dans des lieux où est présente une forte communauté tamoul. De plus, il confirme le caractère non seulement interculturel mais aussi plurilingue de Saint-Paul.
- 56 Néanmoins, ces noms de rue évoquent uniquement la part *malbar* de l'identité réunionnaise. Il est vrai que la forte présence de Malbar à Saint-Paul y est pour beaucoup. Les Chinois et les *Z'arabes* sont quant à eux véritablement absents de la toponymie. Pas de rue du *Masdid* (terme ourdou dérivé de l'arabe qui signifie mosquée). Aucune rue ne porte le nom d'une personnalité musulmane, ni chinoise. Les *z'arabes* et chinois sont pour la plupart installés en ville où ils tiennent des commerces. Or les rues du centre ville renvoient quasi uniquement à l'histoire coloniale blanche. La mosquée est située rue Suffren, un nom qui remonte à l'époque coloniale où Saint-Paul ne comptait ni mosquée, ni musulmans.
- 57 Pourtant, des rues ont déjà étaient débaptisées, telle la rue de la Réunion, devenue rue Marius et Ary Leblond (écrivains réunionnais qui illustrèrent le genre littéraire du roman colonial). En outre, la rue du Commerce, où la majorité des commerçants sont chinois ou *z'arabes*, demeure toujours rue du Commerce.
- 58 Ainsi, la question de la reconnaissance réelle du caractère interculturel de Saint-Paul, se pose véritablement. L'étude de l'odonymie révèle des décalages dans la prise en considération juste et égalitaire des différentes attentes de cette population hétérogène. Les Chinois et les *Z'arabes* sont largement minoritaires à Saint-Paul, les Tamoul, quant à eux, sont fortement représentés au Conseil municipal. En outre, la Saline par exemple, est un quartier dont le peuplement s'est effectué à partir d'une base tamoul. Ainsi, ils y représentent un poids électoral non négligeable. Ils ont donc à terme les moyens de pouvoir imposer la valorisation de leur apport culturel spécifique, d'où la présence de la rue Mahatma Gandhi.
- L'identité réunionnaise, enjeu du rapport spécifique langues/espace à Saint-Paul
- 59 La gestion actuelle du contact des langues à Saint-Paul met en jeu des rapports de pouvoir au sein de la commune. Cependant ces rapports ne sont pas explicitement révélés. Les enjeux véritables des oppositions sur la question des langues ne sont pas clairement énoncés. C'est en cela qu'on peut parler d'une géopolitique de l'indicible. C'est une géopolitique qui ne se dit pas car les acteurs politiques et sociaux cachent les vraies raisons qui conditionnent leurs oppositions. Aussi, c'est une véritable culture du non-dit qui a été instaurée. D'ailleurs, c'est au cœur du plurilinguisme de la commune que se cachent les enjeux de l'identité des Saint-Paulois.
- 60 Les débats actuels sur les langues à la Réunion posent essentiellement la question du rapport créole/français en terme d'opposition, tout en excluant les autres langues réunionnaises. Cela n'a pas de sens en plus d'être stérile. Les Saint-Paulois sont Français : à ce titre il est impératif qu'ils puissent s'exprimer dans cette langue afin de pouvoir participer à la vie de la nation. Mais, la Réunion appartient à « cet ensemble français "qui n'est pas tout à fait la France" » (Benjamin et Godard, 1999). Car, la Réunion c'est cette autre France, faite de spécificités qu'on ne peut ignorer. Et la langue créole fait partie de

ces spécificités : les Réunionnais sont nés pour la plupart créolophones et, c'est ainsi, il faut en tenir compte. La langue constitue le cœur de l'identité humaine, c'est à travers le langage que l'individu s'individualise en un « je suis ». La langue créole fait naître la mise en mot de l'identification de soi-même chez une majorité de Saint-Paulois créolophones unilingues ou pas.

- 61 La part française de l'identité réunionnaise a longtemps été survalorisée. L'apport *kaf*, quant à lui, était interdit, non reconnu. Les apports *malbar*, chinois ou *z'arab* étaient refusés dans la sphère publique. Les représentations mentales des Réunionnais demeurent influencées par ces jugements racistes.

« Nos représentations sont plutôt blanchâtres. La norme est du côté du français (la langue). Celui qui va vers la pureté il ne fait pas avec le créole. Le créole c'est un nœud, un *l'amarraz pou nout batarsité*. Les mots créoles ne sont pas gênants car ils sont plutôt blancs avec un peu de noir, mais un noir en soumission qui reste à sa place ». (Danyèl Waro, février 2004)

- 62 Le véritable enjeu, c'est celui de la pureté contre la bâtardise ; pureté des « races », des cultures, et des langues. Ce tabou-là ne s'avoue pas. L'important, c'est que l'interdit moral soit respecté ; la paix sociale est au prix du silence.

- 63 L'identité réunionnaise fut accouchée dans la douleur. L'entreprise coloniale s'est structurée autour du rapport domination/soumission. C'est donc dans le conflit que la mise en commun a été effectuée. Par ailleurs, la souillure ontologique de l'esclavage est un tabou qui détermine aujourd'hui encore les enjeux identitaires à la Réunion. La société créole est par définition une société impure, bâtarde, faite de mélanges ; les métissages culturel et biologique y ont définitivement rompu les identités homogènes originelles. Aussi le critère de pureté, revendiqué par certains, est un leurre. Et au delà du poncif largement répété, la Réunion = réunion des peuples et des cultures, les vrais enjeux de la pluriculturalité ne sont pas abordés.

- 64 Les différents groupes qui composent la société réunionnaise d'aujourd'hui ont historiquement été forcés de s'assimiler au modèle français qui leur était imposé. Mais dès que (1981) l'État Français a adopté une attitude plus ouverte et plus tolérante vis-à-vis des différentes composantes culturelles réunionnaises, s'est développé à la Réunion un mouvement de redécouverte des racines ancestrales.

- 65 Les langues ancestrales sont des agents de médiatisation qui s'insèrent entre les Saint-Paulois et le lieu dont sont originaires leurs ancêtres. Selon qu'elles sont parlées ou pas, ces langues jouent à la fois comme des barrières ou comme des liens avec ces lieux des origines. La perte de ces langues est souvent synonyme de distanciation avec tout ce qui représente ces ancêtres, *a contrario* la préservation de ces langues devient alors un gage d'attachement à ce symbolisme culturel et identitaire. Quant à l'apprentissage de ces langues, il indique clairement le retour vers une tradition ancestrale supposée. Ce dernier point est parfaitement représentatif de ce qu'on nomme à la Réunion le renouveau tamoul.

- 66 L'utilisation de la langue d'origine des ancêtres participent à la recréation des lieux perdus. Sons, gestes ou marques graphiques, tout est bon pour reconstruire un petit bout d'Inde, de France, de Chine ou d'Afrique... La langue fait le lien symbolique entre l'ici et l'ailleurs représenté par le pays d'origine des ancêtres. De plus, la pratique linguistique des nouvelles communautés (Malgaches, Mahorais et Comoriens) installées à Saint-Paul révèle les lieux où se portent leurs regards. Autrement dit, pratiques spatiales

communautaires et pratiques linguistiques sont corrélatives, car les communautés s'adaptent au fonctionnement linguistique des lieux qui constituent leur espace de vie.

- 67 Dans ce contexte, les lieux de l'interculturel à Saint-Paul s'articulent comme des espaces de diffusion culturelle et linguistique où même celui qui refuse le métissage se fait contaminer à son insu. Ainsi, ces espaces interculturels, tels que le marché forain, l'école ou encore la rue, sont des espaces de contamination linguistique qui ont constitué le creuset de l'identité réunionnaise. Les sons et les bruits, qui symbolisent l'autre qui fait peur et qu'on rejette (le *kaf*, le *malbar*...), vont s'immiscer au cœur des identités qui se réclament de la pureté. Et ces lieux de l'interculturel fonctionnent avant tout en créole, cette langue du lien qui est le résultat d'une improbable mise en commun.
- 68 Ainsi, c'est au travers de la dialectique unité/diversité que se construit l'univers identitaire des Saint-Paulois. D'un point de vue ontologique, le pluriculturalisme constitue l'essence même de la société réunionnaise. Elle est structurée autour du contact et de la rencontre avec l'autre. Mais l'ouverture sur l'altérité s'est effectuée en plusieurs étapes. Pour Christian Barat, « dans une société simple : il y a une culture, les modèles sont limités et les gens sont contraints. Les Réunionnais eux ont une liberté de choix culturels car la société réunionnaise est une société complexe. Et cette complexité est liée à l'histoire de l'île. Il y a d'abord eu la mise en commun d'une partie de chaque culture et ensuite le mélange. La troisième influence culturelle, c'est le poids de la France. La quatrième, c'est la mondialisation et ses effets acculturants. La figure 6 est une tentative de conceptualisation de la construction identitaire du Réunionnais.
- 69 Le cœur de la marguerite et les pétales symbolisent la rencontre pluriculturelle qui confronte altérité et identité. Ainsi, le Réunionnais dans sa confrontation avec l'altérité se fait face à lui-même. L'autre devient en ce sens un *alter ego*, le même que moi. L'*alter ego* n'est rien de plus que cet autre que moi-même qui pourtant ne me ressemble pas. Les identités originelles ont été recomposées, restructurées, réinventées ; elles forment désormais un socle culturel commun où se renégocie perpétuellement le rapport entre chaque « autre ».
- 70 Les cercles concentriques qui entourent cette identité-fleur sont des feuilles successives qui viennent envelopper et nourrir de l'extérieur le cœur de la fleur. Ainsi, pour les Réunionnais, se succèdent dans l'ordre décroissant de leur influence l'identité française, l'identité india-océanique puis l'identité européenne. L'importance et l'influence de chacune de ces strates se renégocient perpétuellement dans un mouvement transcendant. Et c'est ainsi que s'épanouit au quotidien la « réunionnité ».
- 71 Cependant, les Réunionnais ne définissent pas (encore ?) comme telle leur propre identité. Certes, ils s'enorgueillissent d'une juxtaposition multiculturelle mais ils ne revendiquent pas ce qui, entre eux tous, fait lien. À la Réunion, l'autre est non seulement à côté de soi mais en soi. Or, on y accepte l'autre à condition que lui et sa différence sachent rester à leur place, c'est-à-dire loin de soi. Danyèl Waro<sup>8</sup> analyse cela comme n'étant ni plus ni moins que du racisme envers soi-même.
- 72 La Réunion est souvent représentée comme un modèle de bonne entente pluriculturelle. Mais peut-on vraiment parler de modèle tant que ce palier décisif, que constitue la reconnaissance pleine et entière de l'interculturalité, n'a pas été franchi ? Peut-être qu'après cela et seulement après cela, les Réunionnais pourront revendiquer le droit de donner des leçons au monde. Mais en l'état actuel des choses le courant interculturel (des points de vue politique et social) ne fait qu'émerger dans la société réunionnaise.

- 73 Saint-Paul est une commune où le fonctionnement spatial et le plurilinguisme interagissent entre eux. Pourtant, le plurilinguisme de cet espace n'est pas valorisé ni même conscientisé par les Saint-Paulois. Or, ce plurilinguisme est au cœur de l'identité communale. Saint-Paul est né de la rencontre pluriculturelle et plurilingue. Donc cette commune a vocation à reconnaître et à assumer cette identité originelle mais non figée.
- 74 Dès lors que les Saint-Paulois se sentiront prêt à reconnaître que c'est leur propre pluralité interne qui construit l'identité une et indivisible du groupe, alors ils pourront enfin accepter sur un pied d'égalité l'ensemble des apports linguistiques qui fondent leur lien avec l'espace dans lequel ils vivent. Mais aujourd'hui deux questions se posent : les Saint-Paulois voudront-ils relever ce défi ? Si oui, combien de temps cela prendra-t-il ? Le temps, voilà le véritable enjeu, car la sauvegarde des langues et des patrimoines culturels qu'elles véhiculent ne peut pas toujours attendre.
- 75 L'étude de l'espace des sociétés humaines ne peut se faire qu'en terme d'approche scientifique générale où les dimensions culturelle, linguistique, économique, politique, sociale, éthique, spatiale, ... sont imbriquées les unes aux autres et interagissent entre elles. La problématique du rapport langues et espace s'intègre ainsi dans une analyse systémique et interdisciplinaire. En ce sens, la géographie a une vraie place à tenir dans cette théorie d'ensemble. Le géographe doit donc s'approprier le champs d'étude des langues, qui est tout à fait essentiel dans la compréhension du fonctionnement de l'espace. Si la géographie culturelle n'ignore pas la géographie des langues, les travaux dans ce domaine sont encore trop peu nombreux. Et on ne compte qu'un petit nombre d'ouvrages qui y soient spécifiquement consacrés. Néanmoins c'est un domaine qui attire l'attention croissante des géographes. La géographie des langues a donc vocation à être véritablement reconnue comme une spécialité à part entière de la géographie humaine. Et même si cette intégration n'a pas toujours été perçue comme évidente pour les géographes français, il n'empêche que comme le disait Jean Brunhes « une science progresse par ses marges » (cité dans Breton, 1975).

---

## BIBLIOGRAPHIE

BENJAMIN D. et GODARD H., 1999 - *Les outre-mers français : des espaces en mutation*, Paris : Ophrys. (Coll GéOphrys)

BRETON R., 1975 - La place de la géographie des langues. *Annales de Géographie*, Paris, n° 465.

BRETON R., 1976 - *Géographie des langues*. Paris : PUF. (Que Sais-Je ?)

BRETON R., 2003 - Le non-développement des langues comme renoncement à la sauvegarde des patrimoines culturels et des identités. In : COSAERT P. et BART F., *dirs. - Patrimoines et développement dans les pays tropicaux*. Pessac : DYMSET (Coll. espaces tropicaux n° 18)

CALVET I.-J., 1988 - *Linguistique et colonialisme*. Paris : Payot, 3<sup>e</sup> édition.

CARAYOL M., s.d. - Situations de diglossie et enseignement du français en milieu Créolophone. s.l., s.e.

CHAUDENSON R., 2002 - Le cas des créoles. *Hérodote*, Paris, n° 105.

CHAUDENSON R., 2003 - *Créolisation : théorie, applications, implications*. Paris : L'Harmattan.

DE CAUNA A., 2003 - *Des lieux et des liens. Espaces et dynamiques de l'interculturel dans les villes de Port-Louis (île Maurice) et de Saint-Denis (île de La Réunion)*, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 : Pessac. (Thèse de doctorat, Géographie tropicale, 2003, sous la direction de M. Singaravelou)

DEFOS DU RAU J., 1960 - *L'île de La Réunion : étude de géographie humaine*. Université de Bordeaux, Faculté des Lettres. (Thèse es Lettres)

GAUVIN G., 2002 - Créolisation linguistique et créolisation politique à La Réunion : Enjeux géopolitiques autour d'une revendication identitaire. *Hérodote*, Paris, n° 105.

SANGUIN A-L., 1995 - Les aires linguistiques. In : BAILLY, FERRAS ET PUMAIN D., *dirs.* - *Encyclopédie de géographie*, 2<sup>e</sup> édition. Paris : Economica.

## NOTES

1. Michel Carayol décrit le rapport établi par Ferguson entre variété haute et variété basse, en ces termes : « Prestigieuse et transmise par l'école, la langue de statut supérieur est utilisée dans les situations publiques et formelles (école, administrations, justice, moyen d'information etc.) ; elle est dotée d'un héritage littéraire souvent glorieux ; elle est standardisée (orthographe, manuels de grammaire) et jouit d'une grande stabilité. « Acquisée informellement en famille et dans la rue et dépourvue de prestige (on lui dénie souvent le nom de « langue » et on la qualifie de « patois », confondant ainsi la structuration linguistique et le statut sociolinguistique), la langue de statut inférieur est employée dans les situations informelles et privées. Dépourvue d'héritage littéraire, elle est réputée ne pas avoir de grammaire (par une confusion entre règles implicites et manuels de grammaire) ; son orthographe n'est pas fixée ; on la dit « pauvre » (incapable d'exprimer autre chose que les situations de la vie quotidienne) ; elle n'a fait l'objet d'aucune description sérieuse destinée au grand public. Comme elle n'est qu'une langue orale, on lui dénie le droit d'être un jour écrite sous prétexte qu'elle comporte une grande variation et ainsi la boucle est bouclée : elle est sans prestige parce que non écrite et on ne peut pas l'écrire parce qu'elle est trop « variée ». Ainsi, à La Réunion, on lit ici et là, sous la plume de quelques « érudits », que parce qu'on ne parle pas le même créole dans les Hauts et dans les Bas, on ne peut pas fixer le créole par écrit. C'est oublier un peu vite, que les différences beaucoup plus importantes qui séparent les variétés orales régionales du français n'ont pas empêché la fixation d'une orthographe et c'est entretenir la confusion entre langue orale et langue écrite » (Carayol, s.d. 1).

2. Nom créole qui désigne la nounou.

3. Statistiques établis à partir de la carte IGN au 1 : 25 000 de Saint-Paul/Le Port, 4401RT (1992).

4. Division territoriale administrative de base à l'époque coloniale.

5. Le marronnage fut un puissant mode de résistance que les esclaves adoptèrent très tôt non seulement dans toutes les Antilles et en Guyane française mais aussi dans les Mascareignes. Le mot marron vient de l'espagnol *cimarron* qui signifie s'échapper, fuir. Il

désignait d'abord les animaux devenus sauvages. En français, le mot possédait le même sens mais il a fini par désigner également les esclaves fugitifs.

6. Vous allez vers Villèle.

7. «C'est la base de notre batarsité». La batarsité est une conceptualisation de l'identité réunionnaise par Daniël Waro. Il rattache les racines de l'identité réunionnaise au mélange des cultures qui fit naître à la fois la langue créole et l'homme réunionnais. Ainsi, la langue créole est considérée comme le cœur de cette batarsité. Mais Danyèl Waro est tout à fait lucide sur le fait que les Réunionnais n'ont pas pris conscience de leur interculturalité.

8. Danyèl Waro est un chanteur réunionnais, ardent défenseur de la culture et de la langue créole réunionnaise. Il a participé à donner au *maloya* (l'équivalent réunionnais du *blues*) ses lettres de noblesse tant sur la scène internationale que dans son île.

## RÉSUMÉS

L'étude de la commune de Saint-Paul apparaît intéressante car elle se situe au confluent de deux tendances linguistiques contradictoires, plurilinguisme et unilinguisme. C'est véritablement un espace plurilingue et pluriculturel où le rapport entre les langues et la gestion du plurilinguisme révèlent un fonctionnement spécifique de l'espace. Car, la nature même des contacts de langues est conditionnée par le type de structure sociospatiale en présence. Et de façon rétroactive, l'analyse du contact des langues révèle un fonctionnement spécifique de l'espace. Or, l'identité d'un peuple est un enjeu essentiel de ce rapport particulier entre les langues et l'espace sur lequel elles sont parlées.

**The place of languages within the analysis of spatial organization : updating systemic interactions. Case study of the commune of Saint-Paul, Réunion.** Studying the commune of Saint-Paul is interesting, because it is located at the meeting point of two contradictory linguistic tendencies, multilingualism and unilingualism. It is effectively a multilingual and multicultural space where the relation between languages and the gestion of multilingualism reveal a specific spatial organization. Indeed, the very nature of the language contacts is conditioned by the type of sociospatial structure at work, and retroactively, the analysis of language contact reveals a specific spatial organization. The identity of a population is an essential stake of this distinctive relation between languages and the space where they are spoken.

## INDEX

**Keywords :** diglossic space, identity, interculturality, multiculturalism, multilingual space, spatial organization, toponymy

**Mots-clés :** espace diglossique, espace plurilingue, identité, interculturalité, organisation spatiale, pluriculturalité, toponymie